

je crois que les éleveurs de bétail du Canada ont le droit de savoir qui est responsable. Cette personne devrait être convoquée devant le comité permanent de l'agriculture et elle devrait justifier les mesures qui ont été prises. C'est pourquoi je recommande fortement l'établissement d'une enquête sérieuse afin que soient mises à jour les causes et les personnes responsables du retard injustifié qui s'est produit dans l'application de la quarantaine.

Il est évident que les deux vétérinaires du ministère fédéral de l'agriculture ont dû avoir des soupçons le 2 décembre, lorsqu'ils ont visité la ferme dont on a parlé, car ils l'ont effectivement mise en quarantaine. Sauf erreur, la quarantaine n'a pas été trop rigoureuse. Cependant, sachant qu'ils se trouvaient en présence d'une affection dangereuse, ils ont décidé de mettre la ferme en quarantaine jusqu'à ce que la nature exacte de l'affection fût connue. On nous dit que du 2 décembre au 15 janvier personne d'autre ne s'est occupé de l'affaire. Le 15 janvier, le directeur général vétérinaire s'est rendu dans la région. Ne jugeait-il pas l'affaire assez importante pour s'y rendre plus tôt? Je ne saurais le dire. J'aimerais savoir ensuite la conclusion mentionnée dans le rapport de ce fonctionnaire. Il a apparemment conclu qu'il s'agissait de la stomatite vésiculaire. Le ministre a dit que le D^r Childs avait eu un mot à dire dans la mise en quarantaine. S'agit-il de la mise en quarantaine ordonnée le 2 décembre? A-t-on maintenu la première ou en a-t-on décrété une seconde? Vendredi dernier, le ministre nous disait que les mesures de quarantaine n'ont été prises que le 20 février.

Le très hon. M. Gardiner: Pour la région, sur une étendue de cinquante milles carrés.

M. Charlton: C'est pourquoi j'ai interrogé le ministre là-dessus vendredi dernier. Il m'a dit que la mise en quarantaine avait été décidée il y a eu une semaine mercredi dernier, c'est-à-dire le 20 février. Vendredi dernier également, le ministre a parlé des autorités de la Saskatchewan. Vu l'importance de la question, je tiens à revenir là-dessus. Vendredi dernier, le ministre a dit effectivement que ces cas ne relevaient pas beaucoup de l'autorité provinciale. On a parlé assez durement des gouvernements provinciaux qui imposent des interdictions et ainsi de suite; on a dit que ces gouvernements ne devraient pas être autorisés à prendre de telles mesures, qu'ils ne possèdent pas l'autorité voulue et ainsi de suite.

Le très hon. M. Gardiner: Je tiens à rectifier l'assertion de mon honorable ami. Je n'avais pas l'intention de dire que quelqu'un avait été négligent. Je crois que les députés admettront que je n'ai pas dit cela. Autant

que possible, j'ai évité de rejeter une certaine responsabilité sur les provinces, sauf que j'ai dit qu'un certain monsieur de Saskatoon a formulé une déclaration à l'intention des journaux.

M. Coldwell: N'expliquait-il pas simplement en quoi consistait le diagnostic?

M. Knight: Puis-je interrompre pour faire suite à ce point? Il y a à peu près une heure, le ministre a parlé du docteur Fulton. Il a fait erreur je crois; il aurait dû dire le docteur Miller qui, a-t-on dit, aurait déclaré publiquement que la maladie n'était pas grave. Je crois citer fidèlement les paroles du ministre. Le docteur Miller parlait de la stomatite et je crois qu'il ne parlait que de façon générale. Je prierais le ministre de nous dire si le docteur Miller a donné cet avis après qu'un autre eût diagnostiqué la maladie comme étant la stomatite ou s'il a eu lui-même l'occasion d'examiner le bétail pour faire son propre diagnostic avant de formuler cette observation.

Le très hon. M. Gardiner: Je ne saurais le dire. Tout ce que je sais c'est qu'en Saskatchewan comme dans toutes les autres provinces, on prévient le ministère provincial chaque fois que se présente un cas de maladie grave. Généralement, au moindre doute, on envoie un spécimen à un laboratoire compétent. Sauf erreur, celui de la Saskatchewan se trouve à Saskatoon. C'est ainsi que les choses se passaient de mon temps et je ne crois pas qu'il y ait eu changement. Je suis porté à croire que ce qui s'est produit là est semblable à ce qui arrive tous les jours ici. Tout le monde parlait de la fièvre aphteuse. Un représentant de la *Presse canadienne* s'est rendu à l'Université et a demandé au seul spécialiste qui était sur les lieux, le Dr Miller, quelle était son opinion. Le Dr Miller a dit qu'il s'agissait selon lui de cette autre maladie. Faut-il en conclure qu'il avait fait, sur les lieux mêmes, une enquête personnelle. Le harsard établit que j'ai dit ne rien en savoir et que tout ce que j'avais vu était un article de journal affirmant qu'il ne s'agissait probablement pas de la fièvre aphteuse, malgré ce qu'en disaient certains de nos fonctionnaires.

M. Charlton: J'espère que je n'ai pas donné l'impression que les déclarations au sujet des provinces provenaient du ministre lui-même. Je n'ai pas voulu le donner à entendre. J'ai dit qu'on avait formulé une foule de déclarations mais je n'ai pas dit qu'elles émanaient du ministre. Bien des énoncés ont été faits sur les interdictions provinciales et le ministre a dit très clairement que de telles décisions ne sont pas de la compé-